



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} avril 2021

Insertion des personnes éloignées de l'emploi : Élisabeth BORNE et Olivia GRÉGOIRE mobilisent les associations autour du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) financé par France Relance

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie Sociale, Solidaire et Responsable accompagnées de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, ont rassemblé ce jour des associations et leurs têtes de réseaux pour les mobiliser et les inviter à recourir plus facilement au Parcours Emploi Compétences (PEC) financés par France Relance. Ces contrats, qui ont pour but de donner des perspectives durables d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi, permettent aux associations de bénéficier d'un soutien financier pour les recruter.

Dans le cadre de France Relance et du plan « 1 jeune, 1 solution », l'État ambitionne de déployer, en 2021, 150 000 Parcours Emploi Compétences (PEC), dont 80 000 dédiés aux jeunes de moins de 26 ans.

Un PEC est un contrat aidé, destiné à des personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Il leur permet de s'engager dans une expérience professionnelle avec un accompagnement tout au long de leur parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Ces contrats donnent le droit à l'employeur du secteur non marchand de percevoir une aide en contrepartie du parcours d'accompagnement qu'il met en place, par exemple :

- 80 % du Smic brut pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- 65 % du Smic brut pour les jeunes de moins de 26 ans ou les travailleurs handicapés de moins de 31 ans.

Les ministres se sont entretenues le 1^{er} avril avec plusieurs représentants d'associations pour recueillir leurs témoignages et répondre à leurs questions sur les Parcours Emploi Compétences (PEC) : des acteurs du terrain comme Synergie Family, La Cravate Solidaire, Banlieues Santé ou Siel Bleu ainsi que des têtes de réseaux, telles que l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) et le Mouvement associatif. Cet échange sera suivi de plusieurs rencontres bilatérales prévues pour améliorer la prise en main des PEC et des différents dispositifs de soutien à l'emploi mis à la disposition des acteurs du secteur.

Pour mieux faire connaître ce dispositif et accompagner sa prise en main, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance ont développé des outils à destination des associations disponibles aux adresses suivantes :

- Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/flyerpec.pdf>

- Pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Contrats_PEC_associations.pdf

Pour Élisabeth Borne : « Dans le contexte de crise actuel, nous devons redoubler nos efforts à destination des personnes éloignées de l'emploi, en particulier des jeunes. Avec le plan « 1 jeune, 1 solution », nous leur proposons de nombreuses solutions parmi lesquelles des parcours d'insertion sur mesure. Cette année, nous souhaitons que les associations se mobilisent en recrutant des milliers de jeunes. Pour les inciter, l'État prendra en charge 65% de la rémunération d'un jeune embauché en PEC. Ensemble nous pouvons atteindre cet objectif ».

Pour Olivia Grégoire : « Je me bats depuis mon arrivée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, contre un fléau qui est celui du non recours. Par définition tournées vers les autres, sans action de notre part les associations employeuses de l'économie sociale et solidaire n'ont pas toujours le temps, l'expertise ou l'énergie pour s'enquérir des aides et des dispositifs de soutien qui leur sont pourtant destinées. D'ici 2025, ce ne seront pas moins de 750 000 emplois qui seront à renouveler dans l'ESS. Les PEC sont un formidable outil pour développer l'emploi des jeunes dans ces structures à travers des aides et des exonérations financières, et permettent grâce à la formation d'engager une démarche d'insertion durable sur le marché du travail. »

Pour Thibaut Guilluy : « Les nouveaux parcours d'emploi compétences que nous proposons cette année peuvent faire office de tremplins pour les jeunes. Ils offrent un accompagnement tout au long du parcours, et de vrais avantages pour les employeurs. Entrepreneur social pendant 20 ans, j'ai eu l'occasion de mesurer le cercle vertueux que cela peut créer pour chacun. »

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Élisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 Paris

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Cabinet d'Olivia Grégoire

Tél : 01 53 18 45 40

139, rue de Bercy

75012 Paris

Mél : presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.